



Extrait du registre des arrêtés du MAIRE

ARRÊTE DU MAIRE N° 2021/088
Portant sur : Réouverture de l'Eglise Saint-Paul

ISERE
38360 NOYAREY

Le Maire de la Commune de NOYAREY (Isère)

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 et R. 123-46 ;
- Vu** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- Vu** l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;
- Vu** l'arrêté du Maire en date du 08 mars 2019 demandant la fermeture de l'église Saint-Paul en raison de l'état de son bâti (tuiles de l'église menaçant de tomber),

Considérant les travaux de mise en sécurité de l'église qui ont été réalisés,

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'église de NOYAREY, établissement recevant du public de type V et de 5^{ème} catégorie, sis place de l'église, est autorisée à ouvrir au public à partir du **28/10/2021 08h00**.

Article 2 :

L'arrêté n°2019/027 en date du 08 mars 2019 portant sur la fermeture de l'église de NOYAREY est abrogé à compter du 28/10/2021 08h00.

Article 3 :

L'étage (mezzanine) et l'escalier qui mène aux combles restent interdits d'accès.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Noyarey, le 27 octobre 2021
Le Maire,
Mme Nelly JANIN QUERCIA